



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°113 du 15 mars 2021

UNE

STRATÉGIE 2021-2030 EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES



La Commission européenne a présenté le 3 mars dernier sa nouvelle stratégie décennale en faveur des droits des personnes handicapées axée sur la jouissance des droits dans l'Union, l'autonomie, la non-discrimination et l'égalité des chances.

Crédit photo : © Comité économique et social européen

Cette nouvelle stratégie contribuera à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, pour lequel un plan d'action vient par ailleurs d'être adopté (cf. article ci-dessous) et soutiendra la mise en œuvre par l'Union européenne et ses États membres de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. En ce qui concerne la jouissance de leurs droits par les personnes handicapées, une des principales initiatives annoncées concerne la création d'une carte européenne d'invalidité pour tous les pays de l'Union qui sera proposée d'ici la fin de 2023 suite à une expérience pilote menée dans huit pays. Outre ce droit à la libre circulation, la Commission souhaite travailler avec les États membres pour garantir la participation des personnes handicapées au processus électoral en 2023 comme candidats et comme électeurs.

Afin par ailleurs de favoriser leur autonomie et leur inclusion, des orientations seront publiées en 2023 et un cadre consacré à la prestation de services sociaux aux personnes handicapées sera présenté d'ici 2024. La Commission lancera également en 2022 un centre de ressources européen baptisé *AccessibleEU*, qui favorisera le partage d'informations et de bonnes pratiques concernant l'accessibilité à l'environnement, physique ou virtuel, dans tous les secteurs. Le troisième axe de la stratégie concerne la protection des personnes handicapées contre toute forme de discrimination et

de violence et vise à leur assurer l'égalité des chances et l'accès à la justice, à l'éducation, à la culture, au sport et au tourisme mais aussi à tous les services de santé et à l'emploi. Enfin, la Commission annonce qu'elle intégrera les questions de handicap dans toutes les politiques et initiatives majeures de l'Union.

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

RETOUR SUR LE COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPÉENS DU 1^{er} MARS 2021



Crédit photo : © Campus France - Flickr CC

À l'ordre du jour de ce comité de suivi : l'état d'avancement de la préparation du programme 2021-2027, les négociations en cours avec la Commission européenne et la mise en œuvre du Fonds de Transition Juste (FTJ), initiative nouvelle intégrée au futur programme.

Le comité de suivi des programmes européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes, co-présidé par le Vice-président délégué à l'Enseignement supérieur, à la recherche, à l'innovation et aux fonds européens de la Région et par Sylvain Pelleteret, Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Régionales Auvergne-Rhône-Alpes, s'est tenu le lundi 1^{er} mars en visioconférence. La Commission européenne était représentée par Alain Van Raek et André Dewez, rapporteurs géographiques à la DG Regio et à la DG Emploi.

Cette rencontre fait suite à l'approbation au niveau européen en fin d'année dernière du **Plan de relance européen** « [Next Generation EU](#) », dont le **dispositif REACT-EU** est issu, et qui vise « à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ». La Région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'une enveloppe prévisionnelle de 151,3 millions d'euros pour 2021 dans le cadre de la fin de la programmation FEDER/FSE 2014-2020. Une enveloppe complémentaire REACT-UE pourra être allouée en 2022 en fonction de la situation socio-économique de la France. La mobilisation de ces fonds devra répondre aux besoins des territoires en matière de relance économique, de transition écologique et numérique, d'accompagnement à l'emploi et de renforcement des capacités sanitaires. Pour en savoir plus sur les orientations du dispositif de relance REACT-EU, [cliquer ici](#).

En ce qui concerne la **préparation du futur programme opérationnel 2021-2027**, celui-ci sera transmis à la Commission européenne à l'été 2021 pour une adoption à l'automne, après la publication des règlements européens par les institutions européennes. En parallèle, la Région poursuit le travail d'élaboration du document de mise en œuvre du programme définissant les critères de sélection des opérations pour la période 2021-2027, en association avec le partenariat, et qui sera publié sur [le site internet dédié](#) dans les prochains mois.

Concernant [le Fonds de Transition Juste \(FTJ\)](#), il cible les territoires émettant le plus de gaz à effet de serre et concentrant les défis en matière de transition vers une économie neutre en carbone. Pour Auvergne-Rhône-Alpes, deux départements sont concernés : l'Isère et le Rhône. Doté de 110 millions d'euros (77 gérés par la Région et 33 gérés par l'État), le FTJ en Auvergne-Rhône-Alpes pourra

soutenir : le développement des PME, la création d'entreprises, la recherche-innovation, la digitalisation, les infrastructures d'énergies propres et abordables, la requalification des friches, l'économie circulaire, la reconversion des travailleurs, l'inclusion des demandeurs d'emploi, etc. Le financement des premières opérations est attendu pour le début de l'année 2022.

Pour suivre l'actualité sur la programmation 2021-2027, [cliquer ici](#).

COMMENT SAUVER LES STATIONS DE MOYENNE MONTAGNE ? UNE RENCONTRE À L'ÉCHELLE ALPINE



Crédit photo : © Euromontana

Cet événement est organisé à Métabief les 16 et 17 mars 2021 dans le cadre de la Présidence française de la SUERA.

Les 16 et 17 mars 2021, les professionnels du secteur de la montagne et les responsables politiques ont rendez-vous pour échanger sur leurs difficultés actuelles et proposer des modèles de tourisme durable possibles dans les stations de moyenne montagne. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la Présidence française de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine ([SUERA](#)). Joël Giraud, Secrétaire d'État chargé de la ruralité et de la cohésion des territoires et Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État chargé du Tourisme, se déplaceront dans la station de Métabief (900 mètres) dans le Jura (Haut-Doubs). Les Régions françaises seront également représentées, respectivement par le Conseiller régional délégué aux vallées de montagne et Vice-président du Comité du Massif des Alpes pour la Région Auvergne - Rhône - Alpes, et par sa Présidente pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La rencontre s'organisera sous forme d'ateliers thématiques dédiés à la préservation de la biodiversité (sensibilisation et formation des acteurs) et au tourisme durable. Les professionnels du secteur pourront présenter les difficultés auxquelles font face les stations de ski et proposer des solutions pour développer un système économique pérenne (utilisation des stations l'été et tourisme durable). Dans le cadre d'une visite de la station de ski de Métabief, les participants pourront également rencontrer les professionnels, les bénévoles, les associations mais aussi des lycéens en apprentissage qui présenteront les savoir-faire locaux et qui mettront en valeur le patrimoine naturel du territoire. Les participants se retrouveront le deuxième jour pour approfondir le travail de la veille autour de deux ateliers technique thématiques : le premier pour imaginer un nouveau modèle touristique pour le Haut-Doubs ; le second pour proposer une méthode d'accompagnement des stations de ski de la région alpine pour faire face au changement climatique.

Pour en savoir plus sur le programme et pour s'inscrire, cliquer [ici](#).



« RECONNECTER, REPENSER, RELANCER » : LA SEMAINE DES STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES S'EST TENUE À BRUXELLES



Cross macro-regional strategies embedding workshop

Crédit photo : © Danube Region strategy

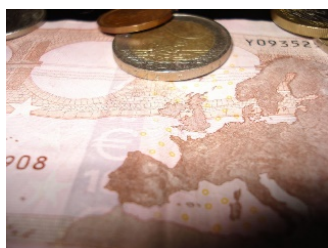
Des ateliers thématiques ont été organisés dont l'un sur l'hydrogène à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Reconnecter, Repenser, Relancer » : telle était la thématique de la [semaine des Stratégies macro-régionales](#) qui s'est tenue du 1^{er} au 5 mars. Les participants se sont retrouvés en visioconférence pour faire le point sur les avancées et les objectifs des 4 stratégies macro-régionales : la stratégie de l'UE pour la Région Alpine ([SUERA](#)), celle pour la Région de la mer Baltique ([EUSBSR](#)), la troisième pour la région du Danube ([EUSDR](#)) et enfin la stratégie pour la région Adriatique et Ionienne ([EUSAIR](#)). Joël Giraud, Secrétaire d'État chargé de la ruralité pour la France et le Conseiller régional délégué aux vallées de montagne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont rappelé l'ambition stratégique de la Présidence française de la SUERA qui se poursuit en 2021 : rapprocher la SUERA du citoyen et des territoires tout en travaillant à la relance économique et écologique des régions alpines. Plusieurs ateliers thématiques se sont déroulés en parallèle.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi organisé une réflexion sur la thématique de l'hydrogène, à laquelle plus de 40 personnes – collectivités, acteurs économiques, agence - ont participé. La Région a proposé l'élaboration d'une lettre d'intention visant à établir un cadre de coopération structuré pour les Régions intéressées au déploiement de l'hydrogène. Le pôle de Compétitivité [Polyméris](#) (accompagné de la Région) a également apporté leur expertise dans l'atelier dédié au numérique, en évoquant les pôles d'innovation numérique ([European Digital Innovation hubs](#)) comme une opportunité pour la coopération des Régions de la SUERA dans ce domaine.

Les autres ateliers ont porté sur la mobilité dans les Alpes et les risques naturels liés aux changements climatiques. Les participants ont insisté sur l'importance d'ancrer la SUERA et ses objectifs dans tous les programmes européens, territoriaux ou sectoriels. L'intégration de ces stratégies dans les futures programmations ainsi que le développement de projets concrets durant la période 2021-2027 ont été au cœur des discussions, avec l'objectif de renforcer la visibilité de ces initiatives.

DÉCRYPTAGE DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2021-2027 !



Crédit photo : © wfabry - Flickr CC

La Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises vous proposent une série de webinaires thématiques afin de vous aider à décrypter les nouveaux programmes européens.

Alors que la nouvelle programmation européenne pour 2021-2027 est en cours de lancement, des opportunités de financements vont s'ouvrir pour les acteurs de la région autour des priorités renouvelées de l'Union européenne : l'innovation et la compétitivité, la relance économique et la

gestion des conséquences de la crise sanitaire, mais aussi les transitions environnementales et numériques au service du développement de tous les territoires.

C'est dans ce cadre que la Région Auvergne Rhône-Alpes et [l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises](#) proposent une série de 5 webinaires thématiques intitulés « *Ambition 2021-2027 : inscrivez vos projets dans la nouvelle programmation européenne* ». Destinés aux entreprises, académiques, intermédiaires, institutionnels et acteurs économiques de la région, ils permettront d'explorer, par grands domaines thématiques, les opportunités de financements européens avec une approche transversale allant des programmes d'accès direct à Bruxelles aux fonds européens gérés directement en Région. Ils vous seront présentés conjointement par la Région et l'Agence. Après un premier webinaire le 12 mars sur « industrie et innovation », les 4 prochains thèmes sont les suivants : Environnement et Climat (9 avril 2021), Numérique, Culture et Industries créatives (23 avril 2021), Recherche, Enseignement supérieur et Santé (7 mai 2021), Energie et Mobilité (28 mai 2021). Pour plus d'informations, consulter la [page dédiée de l'Agence](#).

ACTUALITÉS

LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE SUR LES RAILS



Crédit photo : © Toute l'Europe

Les échanges entre les institutions européennes avaient jusqu'à maintenant buté sur la question de la gouvernance de cette initiative de consultation citoyenne.

Les objectifs et les modalités de la [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#) sont désormais précisés, suite à l'approbation par le Parlement européen et le Conseil de la déclaration commune signée par le Président en exercice du Conseil, le Premier ministre portugais, Antonio Costa, le Président du Parlement européen, David Sassoli et la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen le 10 mars dernier.

Proposée par la France, cette initiative vise à consulter les citoyens européens sur les priorités que doit poursuivre l'Union Européenne au cours des 10 prochaines années et au-delà, en recueillant leurs propositions via des débats et une plateforme en ligne. L'UE doit « répondre aux inquiétudes et aux ambitions de ses citoyens » sur les transitions écologique et numérique, la résilience face aux crises, notamment sanitaires, et sur le contrat social, indique ainsi [la déclaration](#). Les participants à cet exercice de consultation citoyenne devront parvenir à des conclusions sur les orientations sur l'avenir de l'Europe d'ici au printemps 2022, soit pendant la Présidence française de l'UE. Il est également prévu une co-présidence des trois principales institutions européennes - Parlement européen, Commission, Conseil de l'UE - à tous les nouveaux de gouvernance de la Conférence. Le Parlement européen avait souhaité présider seul les travaux sur la conférence de l'Europe et ce point a fait l'objet de négociations compliquées qui ont retardé le lancement de cette initiative. Un comité exécutif sera par ailleurs chargé de l'organisation concrète et sera composé de trois représentants et de quatre observateurs de chaque institution.

La Conférence sur le futur de l'Europe devrait être officiellement lancée le 9 mai prochain, à l'occasion de la journée de l'Europe. Cette initiative est en tout cas bien accueillie parmi les citoyens européens si on en croit les résultats d'une [enquête Eurobaromètre](#) révélés en marge de la signature de la déclaration. Trois quarts des Européens estiment en effet que la Conférence sur l'avenir de l'Europe aura une incidence positive sur la démocratie au sein de l'UE.

DÉCENNIE NUMÉRIQUE DE L'EUROPE : LES AMBITIONS POUR 2030



Crédit photo : © Toute l'Europe

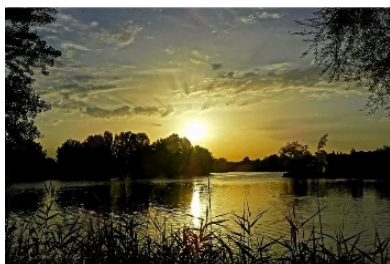
La communication présentée par la Commission le 9 mars dernier propose une vision, des principes et un outil, la « boussole numérique », pour œuvrer à la transformation numérique de l'Europe à l'horizon 2030.

Répondant directement à l'invitation du [Conseil européen d'octobre 2020](#), la Commission propose [une « boussole numérique »](#) exposant les ambitions numériques concrètes de l'UE à l'horizon 2030. Celles-ci s'articulent autour de quatre domaines : compétences, infrastructures, entreprises, administrations publiques, assortis d'objectifs chiffrés et d'étapes clés. Tout d'abord priorité aux compétences numériques : au moins 80 % des adultes devraient disposer des compétences numériques de base et 20 millions de spécialistes des TIC devraient être employés dans l'UE, dont un plus grand nombre de femmes. Le deuxième objectif met l'accent sur des infrastructures numériques sûres, performantes et durables, ce qui se traduit notamment par l'accès à une connectivité en gigabit pour tous les ménages de l'UE et la couverture de toutes les zones peuplées par la 5G. Les deux derniers objectifs concernent la transformation numérique des entreprises et des services publics. Ainsi les acteurs économiques dans leur grande majorité (3 sur 4) devraient avoir réussi leur transformation numérique (maîtrise des services d'informatique en nuage, du *big data* et de l'intelligence artificielle). Du côté des services publics, l'objectif est la numérisation des services publics clés, l'accès de tous les citoyens à leurs dossiers médicaux électroniques et la possibilité pour 80% d'entre eux d'utiliser une solution d'identification électronique.

Un système de suivi sera mis en place en lien avec les États membres pour surveiller les progrès dans chacun des domaines. Pour atteindre les objectifs fixés par la « boussole numérique », l'Exécutif européen accélérera et facilitera le lancement de projets multinationaux, en s'appuyant notamment sur la [facilité pour la reprise et la résilience, l'instrument clé du Plan de relance européen](#). Enfin, la Commission propose d'élaborer un cadre de droits et principes numériques qui seraient discutés dans le cadre d'un large débat sociétal et ensuite consignés dans une déclaration interinstitutionnelle solennelle. Une consultation publique devrait donc être lancée prochainement sur cette citoyenneté numérique tandis qu'un dialogue sera initié avec les autorités publiques et les acteurs économiques sur [la communication](#).



STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Crédit photo : © Serge Costa - Flickr CC

Une nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique a été adoptée par la Commission le 24 février.

La [nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière d'adaptation au changement climatique](#) intitulée « *construire un avenir résilient face au changement climatique* » vise essentiellement à améliorer la connaissance des impacts, à renforcer la planification et la gestion des risques et à accélérer l'action contre les conséquences du changement climatique. La Commission européenne devra notamment veiller à améliorer les données disponibles sur les risques et les pertes liés au climat, afin que les États membres puissent prendre des décisions correctement informées sur les investissements dans l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à soutenir financièrement les actions d'adaptation, y compris transfrontalières, en encourageant et en incitant les investissements privés.

FEUILLE DE ROUTE POUR UNE EUROPE SOCIALE PLUS FORTE



Crédit photo : © Commission européenne

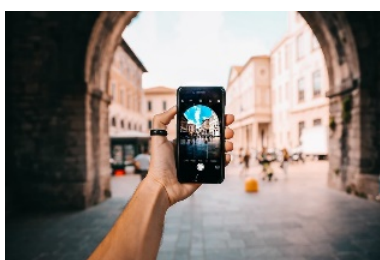
La Commission européenne a présenté le 4 mars dernier son plan d'action sur le Socle européen des droits sociaux qui se décline en actions concrètes et grands objectifs à réaliser d'ici 2030.

[Le plan d'action](#) définit d'abord des actions concrètes, législatives comme non législatives, sur les quatre années à venir visant à poursuivre la mise en œuvre des 20 principes du [Socle européen des droits sociaux](#), à l'image de ce que la Commission a déjà proposé sur un certain nombre de sujets, par exemple en matière de compétences et de salaires minimaux adéquats. La [proposition de directive sur la transparence des rémunérations entre les femmes et les hommes](#) adoptée le même jour en est une autre illustration. La Commission invite également les États membres à soutenir activement et efficacement l'emploi ([recommandation EASE](#)) à la suite de la crise de la COVID-19 pour favoriser une reprise génératrice d'emplois. Selon le commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, [Nicolas Schmit](#) « *Créer des emplois est l'une de nos principales priorités, tout comme faire en sorte que les personnes concernées disposent des bonnes compétences pour ces emplois. Tel est l'objectif des mesures EASE.* »

Le plan d'action définit par ailleurs trois grands objectifs à atteindre d'ici 2030 : au moins 78% des personnes de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi, ce qui sous-entend une réduction du taux d'emploi hommes-femmes et du chômage des jeunes ; au moins 60% des adultes devraient participer à des actions de formation notamment dans le domaine du numérique car au moins 80% des

personnes âgées de 16 à 74 ans devraient posséder des compétences numériques de base. Enfin, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait diminuer d'au moins 15 millions avec un objectif d'au moins 5 millions d'enfants. Le monitoring de ces indicateurs sera effectué au moyen d'un tableau de bord social révisé. Le plan d'action du socle sera au cœur du [sommet social de Porto](#) organisé par la Présidence portugaise le 7 mai prochain. La Commission invitera les États membres à se mettre d'accord sur les 3 objectifs proposés et à fournir les efforts nécessaires pour les atteindre au niveau national.

VERS UNE PROLONGATION DE LA SUPPRESSION DES FRAIS D'ITINERANCE ?



Crédit photo : © Ryan Adams - Flickr CC

La Commission européenne propose de prolonger jusqu'en 2032 la suppression des frais d'itinérance suite à la consultation publique lancée en 2020.

La suppression des frais d'itinérance (ou « *roaming* ») entre les pays de l'Union européenne (UE) est en vigueur depuis juin 2017, mais doit normalement prendre fin le 30 juin 2022. La Commission européenne [propose de prolonger cette mesure de 10 ans](#) : « La suppression des frais d'itinérance est un excellent exemple des moyens que l'UE met en œuvre pour que des millions de citoyens restent connectés et pour améliorer leur quotidien. Grâce aux nouvelles règles, l'itinérance sans frais supplémentaires sera maintenue et sera encore améliorée » a ainsi déclaré [Margrethe Vestager](#), vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère du numérique. Selon un [rapport](#) publié en novembre 2019, les voyageurs ont largement bénéficié de la suppression des frais d'itinérance, l'usage des données à l'étranger ayant même été multiplié par 17 pendant l'été 2019 par rapport à la même période l'année précédente.

La Commission européenne, en proposant [un nouveau règlement](#) sur l'itinérance, souhaite donc maintenir ces avantages pour les consommateurs, voir même aller plus loin, en permettant aux utilisateurs de bénéficier de la même qualité de service et vitesse de réseau lorsqu'ils utilisent leur abonnement dans un autre État membre. Enfin, la Commission propose de réduire les prix de gros, c'est-à-dire les prix minimaux que les opérateurs se facturent mutuellement lorsque leurs clients utilisent d'autres réseaux en itinérance avec une première réduction à partir du 1^{er} janvier 2022 et une deuxième à partir du 1^{er} janvier 2025.



UE-ARMÉNIE : UNE ÉTAPE IMPORTANTE EST FRANCHIE



Crédit photo : © Simon Desmarais - Flickr CC

L'accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et l'Arménie est entré en vigueur le 1^{er} mars 2021.

Suite à sa ratification par la République d'Arménie, l'ensemble des États membres de l'Union et le Parlement européen, [l'accord de partenariat](#) est entré en vigueur le 1^{er} mars 2021 comme [annoncé par la Commission européenne](#). Cet accord fournit un cadre permettant à l'UE et à l'Arménie de collaborer dans différents domaines tels que le renforcement de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme, la création d'emplois et de débouchés commerciaux plus nombreux, l'environnement ou l'éducation. L'accord avait été signé en novembre 2017, et certains volets étaient déjà appliqués à titre provisoire depuis le 1^{er} juin 2018.

Quelques [données clés sur la coopération entre l'UE et l'Arménie](#) sont mises en avant par la Commission européenne à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'accord comme par exemple l'augmentation en 10 ans du commerce bilatéral (qui a atteint 1,2 milliards d'euros en 2019) ou le nombre de bénéficiaires du programme ERASMUS + (2014-2020) : 3 100 étudiants et académiques arméniens ont ainsi étudié ou enseigné en Europe tandis que 1650 jeunes Européens sont partis en Arménie et que 10 000 jeunes ont pris part à des échanges, formations ou projets de volontariat dans ce pays.

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement dans le domaine de la culture ?

Deux nouveaux appels à propositions i-Portunus sur la mobilité des professionnels de la culture (patrimoine culturel et musique) ont été publiés. Retrouvez les [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo : © Janelle - Flickr CC

PRIX DU CITOYEN EUROPÉEN

Les candidatures au Prix du citoyen européen 2021 sont ouvertes jusqu'au 15 avril.

Instauré par le Parlement européen, le [prix du citoyen européen](#) met en valeur les projets qui encouragent une meilleure compréhension réciproque et une intégration plus étroite entre les citoyens, qui invitent à la coopération culturelle transfrontalière ou transnationale en renforçant ainsi l'esprit européen, et qui promeuvent les valeurs de l'Union et les droits fondamentaux. Les projets liés à l'année européenne du rail sont également éligibles. Citoyens, groupes de citoyens, associations et/ou organisations peuvent [concourir](#) jusqu'au 15 avril prochain.

PRIX DE LA DESTINATION DU TOURISME CULTUREL DURABLE

L'édition 2021 du prix de la destination du tourisme culturel durable est lancée. Participez jusqu'au 1^{er} juin !

Pour encourager le développement de destinations touristiques culturelles et durables à travers l'Union, [l'édition 2021 de ce concours](#) est organisée sur le thème « *régénérer le tourisme européen par la culture, le patrimoine et la créativité* ». Les projets présentés devront avoir produit des résultats en matière d'amélioration de l'expérience des visiteurs au cours des 3 années précédentes, tout en respectant les traditions et en impliquant le tissu local. Ils devront porter sur une des six catégories suivantes : sites archéologiques et musées, tourisme à pied et slow travel / synergies avec le tourisme culturel, numérisation dans le tourisme culturel durable, produits touristiques thématiques transnationaux, contribution des industries culturelles et créatives au développement du tourisme culturel et créatif, ou patrimoine ferroviaire pour le tourisme culturel.



DICO DE L'EUROPE



CINEA

L'agence INEA, qui gère le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), va devenir l'Agence exécutive pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2028, selon une décision d'exécution publiée le 15 février.

Le portefeuille octroyé à la CINEA comprend : le programme LIFE, le Fonds pour l'innovation, les activités du MIE Transports et du MIE Energie, le pôle d'Horizon Europe relatif au climat, à l'énergie et à la mobilité, la facilité de prêt au secteur public du mécanisme pour une transition juste et le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.



Pour consultez les anciens numéros, rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)